



### Le garde des Sceaux Eric DUPOND-MORETTI esquisse les traductions des Etats généraux de la Justice

Soucieux de poursuivre son "travail de co-construction avec le Sénat", le garde des Sceaux Eric DUPOND-MORETTI a présenté hier au Palais du Luxembourg l'avenir des conclusions des Etats généraux de la Justice, dont l'ultime phase de concertation est en cours, en attendant un "plan d'action détaillé", désormais promis "à l'automne". Résumant son ambition, il a insisté sur deux éléments : "aller vite" et retenir uniquement ce qui fait "consensus", un mot maintes fois brandi.

"L'objectif pour moi est d'aller vite, c'est pourquoi tout ce qui pourra être fait par voie réglementaire le sera et ce dans les plus brefs délais. Je pense par exemple à la matière civile ou encore à l'organisation propre du ministère", a précisé le ministre. "On ne pourra pas me reprocher une loi nouvelle, une inflation législative", a-t-il glissé.

Puis, les traductions des EGJ seront d'ordre législatif, avec plusieurs textes annoncés. Dans l'immédiat, le projet de loi de finances pour 2023 va permettre de "poursuivre le renforcement de la justice en termes humains et financiers grâce à un budget en hausse pour la troisième fois consécutive de 8 %" qui "laisse peu à peu entrevoir l'horizon d'une justice de qualité". "Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'une première recommandation, et non des moindres, du rapport SAUVE sera suivie : nous embaucherons au moins 1500 magistrats et 1500 greffiers sur le quinquennat (...) soit le plus grand plan d'embauche de toute l'histoire des services judiciaires", a indiqué M. DUPOND-MORETTI.

"Après le volet réglementaire, budgétaire, organisationnel, les arbitrages issus des concertations en cours prendront corps à travers une ambitieuse loi de programmation pour la justice" pour les années 2022 à 2027, qui sera présentée en janvier prochain, a-t-il poursuivi. Celle-ci "gravera dans le marbre les recrutements massifs de magistrats, de greffiers, mais aussi de contractuels, de personnels pénitentiaires" et aura "vocation à transposer dans la loi et de façon concise les principales propositions qui auront fait, pour la plupart déjà, consensus".

"Fidèle à la démarche de co-construction qui est la mienne, le Parlement sera très étroitement, et j'insiste, consulté en amont des débats et aura toute la place qui lui revient au moment de l'examen de ce texte. Ces discussions viseront à nous accorder sur l'ampleur des réformes législatives de la justice que nous aurons à porter, qu'elles soient pragmatiques, programmatiques, ordinaires, organiques ou même constitutionnelles", a fait savoir aux sénateurs le ministre de la Justice.

Il a encore confirmé une réforme de la procédure pénale pour simplifier le code éponyme, promettant là aussi une "méthode consensuelle et feuille de route claire pour qu'ensemble, si vous en êtes d'accord, nous puissions mener ce chantier législatif colossal", pour lequel il estime que deux ans devraient être nécessaires.

En outre, le garde des Sceaux a ajouté qu'il y aurait "très vraisemblablement une loi organique" pour mettre en œuvre une partie des conclusions des Etats généraux de la justice. "Tout cela va se conduire en même temps, assez vite", a-t-il répété.

En revanche, M. DUPOND-MORETTI n'a pas fourni de "réponse calendaire" au sénateur (PS) des Français établis hors de France Jean-Yves LECONTE qui l'interrogeait sur le serpent de mer que constitue la réforme du statut du parquet. Ce texte a été voté en termes identiques par les deux chambres en 2016 ; deux ans plus tard, M. Emmanuel MACRON a promis de l'intégrer à une réforme plus globale, qui n'a pas plus vu le jour puisque selon les mots de M. Jean-Marc SAUVE,



président du comité des états généraux de la justice et vice-président honoraire du conseil d'Etat, devant la commission des Lois "il a eu à soumettre au président de la République un décret de convocation du Congrès sur cette réforme" suivi d'un autre, inédit dans l'histoire de la République, de "démontage du Congrès". "Cette proposition ne fait pas consensus ; elle est aujourd'hui discutée", a complété M. DUPOND-MORETTI, recommandant au sénateur de mettre "cette question à l'ordre du jour de la commission transpartisane", promise par le chef de l'Etat pour réformer les institutions.

### Le sénateur (LR) du Loiret Philippe BAS propose une méthode de travail au ministre

Intervenant en conclusion du débat organisé à l'initiative du groupe Les Républicains, le sénateur (LR) de la Manche Philippe BAS a proposé un "pacte" au garde des Sceaux en le prévenant que "la transparence, le réalisme sont les gages d'un dialogue équilibré entre nous", tout en lui garantissant du "soutien" du Sénat "pour le redressement de la justice".

"Je sais à quel point vous êtes sensible à ce qu'on reconnaisse les efforts que vous faites. Je veux bien le faire. Mais si vous voulez que nous puissions travailler ensemble et que vous puissiez obtenir le concours du Sénat, il faut mettre les problèmes sur la table, c'est-à-dire pas seulement montrer les efforts qui sont faits mais montrer les difficultés qui résistent au redressement de la Justice", a-t-il développé, avant d'illustrer son propos. "Sur l'effort financier, vous répondez exactement sur la consommation des crédits de la justice, mais ce faisant vous oubliez de préciser que vous avez un problème, et ce problème nous voulons bien le faire nôtre, c'est que vous n'arrivez pas à dépenser vos crédits d'investissement : en trois ans, c'est l'équivalent d'un an de crédit d'investissement que vous n'avez pas pu dépenser", a affirmé M. BAS.

Selon lui, cela se traduit dans le programme de construction de places de prison : sur les 15 000 annoncées, seules 2081 places nettes ont été créées, a estimé le sénateur de la Manche, déplorant que "nous ne nous (soyons) pas donné les moyens de réaliser" cet "engagement présidentiel" même si le calendrier de celui-ci n'était "pas réaliste". Surtout, M. Philippe BAS a fait entendre la voix de la majorité sénatoriale en indiquant au ministre son désaccord avec la conclusion de Etats généraux de la justice selon lesquelles "pour incarcérer il faut d'abord libérer des détenus". Une manière de signifier son soutien à la "politique pénitentiaire volontariste" affichée plus tôt par M. DUPOND-MORETTI. Il a également convenu de la nécessité de "simplifier le Code de procédure pénale", en dépit de son "attachement à la stabilité des règles".

### Le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR souhaite que la Première ministre vienne expliquer les conditions dans lesquelles sera garantie l'indépendance de la justice

La séance publique avait débuté par un rappel au règlement du sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR au lendemain du pourvoi en cassation formé par le ministre contre son renvoi devant la Cour de justice de la République (CJR).

M. SUEUR a notamment constaté "que les avocats du présent garde des Sceaux tiennent des propos mettant lourdement en cause les plus hautes autorités de la magistrature et notamment le procureur général près la Cour de cassation", mais aussi "qu'il est tout à fait possible dans l'état actuel des choses que M. le garde des sceaux soit conduit à contribuer à la désignation du prochain procureur général près la Cour de cassation qui sera ou qui serait son accusateur". "Dans ces conditions", il a demandé au nom groupe Socialiste que le président (LR) du Sénat Gérard LARCHER soit "saisi de ces questions" et qu'il demande à la Première ministre de venir "devant le Sénat pour s'exprimer sur la position du gouvernement" et sur les conditions dans lesquelles sera garantie l'indépendance de la justice".



"Mes avocats expriment ce qu'ils estiment nécessaire à ma défense", lui a répondu M. DUPOND-MORETTI, avant de l'inviter à lire" le rapport de l'ancienne ministre de la Justice Elisabeth GUIGOU sur la présomption d'innocence.

Interrogée à l'Assemblée nationale sur le même sujet par le député (PS) des Landes Boris VALLAUD, Mme Elisabeth BORNE a fait valoir que "le garde des Sceaux n'est pas empêché". Elle a également rappelé l'existence d'un "dispositif de déport", un "dispositif exigeant" qui la "conduit à piloter une série de sujets". Ainsi, "il n'y a aucune interférence et il n'y aura aucune interférence dans le suivi des dossiers dans lesquels le garde des Sceaux est impliqué soit en tant que justiciable soit dont il aurait pu connaître en tant qu'avocat", a assuré la Première ministre. Démissionner "n'est pas à l'ordre du jour", avait répété le matin l'intéressé. "Et s'il fallait que je sois jugé, je dirais ce que j'ai à dire, je suis un justiciable comme un autre", avait-il ajouté.